Commune mixte de Bure

Route de Porrentruy 4
2915 Bure

Tél. 032 466 52 57
Fax 032 466 66 57
secretariat@bure.ch
www.bure.ch

Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 28 juin 2017

Registre des électeurs :

- Electeurs inscrits : 520
- Electeurs présents : 31

M. Michel Crelier, vice-Président des assemblées communales, déclare celle-ci ouverte et présente l'ordre du jour suivant, selon la publication parue dans le Journal officiel du 7 juin 2017, no 21.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 14.03.2017.

2. Prendre connaissance et accepter les comptes de l'exercice 2016 ainsi que les dépassements budgétaires.

3. Approuver un prêt d'un montant maximal de CHF 100'000.- TTC, au Syndicat intercommunal du district de Porrentruy (SIDP) pour la réalisation de la centrale solaire photovoltaïque de la Patinoire et donner la compétence au Conseil communal pour son financement.

4. Discuter et voter la dissolution du syndicat du cercle scolaire du Creugenat et l'abrogation de ses statuts du 15 décembre 2009.

5. Sous réserve de l'acceptation du point 4 ci-dessus, discuter et voter le nouveau règlement d'entente scolaire intercommunale entre les communes de Bure et Courtedoux.

6. Divers.

Aucune modification de l'ordre du jour. Sont nommés comme scrutateurs, MM. Alain Ribeaud et Louis Vallat. L'entrée en matière sur les différents points de l'ordre du jour n'est pas contestée, l'assemblée peut donc délibérer valablement.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 14.03.2017

Le vice-Président informe l'Assemblée que le procès-verbal a été déposé publiquement sur le site internet communal ainsi qu'au secrétariat communal. Aucune demande de complément ou de modification ne nous est parvenue. Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

Commune mixte de Bure
Route de Porrentruy 4
2915 Bure

Tél. 032 466 52 57
Fax 032 466 66 57
secretariat@bure.ch
www.bure.ch

2. Prendre connaissance et accepter les comptes de l'exercice 2016 ainsi que les dépassements budgétaires.

L'entrée en matière est acceptée.

Le Maire prend la parole.

Les comptes de la commune bouclent sur un bénéfice de Fr. 32'363.85 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de Fr. 7'608.-.
Les raisons principales de ce bénéfice sont l'augmentation des rentrées fiscales et diverses recettes supplémentaires enregistrées.

		Comptes 2016	Budget 2016	Ecarts (+/-)
		CHF	CHF	CHF
1	Autorités, administration générale	-208'546.-	-227'000.-	18'454.-
2	Travaux publics	-47'059.-	-60'400.-	13'341.-
3	Affaires juridiques, militaire, police	55'786.-	-2'200.-	57'986.-
4	Hygiène publique	0.-	-100.-	100.-
5	Instruction, formation, culture, sports	-847'589.-	-874'004.-	26'415.-
6	Aide sociale et santé publique	-412'349.-	-452'090.-	39'741.-
7	Economie publique	-16'345.-	-14'850.-	-1'495.-
8	Finances	-377'481.-	-223'900.-	-153'581.-
9	Impositions	1'888'986.-	1'848'136.-	40'850.-
10	Services communaux	-3'039.-	-1'200.-	-1'839.-
	Excédent de revenu (+) / charges (-)	32'364.-	-7'608.-	39'972.-

Total des charges de fonctionnement : Fr.2'939'608.31
Total des produits de fonctionnement : Fr. 2'971'972.15

Il présente les comptes conformes au budget qui avait été établi et justifie les produits et charges supplémentaires.

1. Autorités, administration générale

Les charges sociales du personnel sont inférieures de Fr. 8'500.-. Une assurance complémentaire LAA a été radiée. Les frais concernant le bâtiment de la mairie sont inférieurs de Fr. 4'000.-. Les frais administratifs sont plus importants de Fr. 5'000.- ; ceux-ci sont dus à des frais informatiques supplémentaires et à des frais de révision des comptes plus importants. La Commune a fait l'acquisition d'un beamer et d'un écran de projection. Les vacations sont inférieures de Fr. 7'500.-.

2. Travaux publics, plans de zones, communications

Les frais relatifs à l'entretien des routes sont inférieurs de Fr. 14'500.-. Nous enregistrons une diminution des frais de déneigement de Fr. 11'000.-. Les frais sont supérieurs concernant l'éclairage public de Fr. 8'500.- à la suite d'une nouvelle méthode de facturation par BKW et la

mise à jour du cadastre de Fr. 3'000.-. Les frais liés à l'aménagement du territoire sont inférieurs de Fr. 7'500.-. Des frais de notaire avaient été budgétisés mais n'ont pas été utilisés.

3. Affaires juridiques, police, militaire, déf. civile

Nous enregistrons des rentrées extraordinaires dues à la location de l'abri PC aux troupes militaires, bénéfice réalisé de Fr. 40'000.- par rapport au montant budgétisé. Un montant de Fr. 16'000.- budgétisé lié à un mandat avec la police locale de Porrentruy n'a pas été utilisé.

4. Hygiène publique

Cette rubrique n'est pas utilisée.

5. Instruction, formations, culture, sport

La commune a fait l'acquisition d'une nouvelle sonorisation à la halle polyvalente d'un montant de Fr. 8'939.- et l'achat d'un nouveau comptoir à boissons de Fr. 5'900.-. Les frais liés à l'entretien et l'énergie du bâtiment scolaire sont inférieurs de Fr. 16'500.-. Les coûts sont inférieurs pour les frais d'écolage concernant l'école primaire de Fr. 14'500.- et l'école secondaire de Fr. 4'300.-.

6. Aide sociale, santé publique

Les frais liés à l'aide sociale sont inférieurs de Fr. 6'300.-. La part communale aux charges de l'action sociale est inférieure de Fr. 3'700.- de même que la part communale à la charge cantonale des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI de Fr. 30'000.-.

7. Economie publique

Les frais liés aux transports publics du Noctambus sont supérieurs de Fr. 1'500.-.

8. Finances

Des amortissements du patrimoine administratif et complémentaires ont été effectués pour un montant de Fr. 290'000.-. Des produits proviennent de la vente d'un terrain communal pour un montant de Fr. 75'000.-. Un excédent de produit du compte forestier est enregistré de Fr. 47'000.-. Le montant des intérêts des dettes est inférieur de Fr. 7'600.- ; ceci est dû au remboursement d'un crédit.

9. Impositions

Par rapport au montant budgétisé, les rentrées fiscales liées aux impôts ordinaires sont plus importantes de Fr. 41'000.- de même que les impôts de succession et donation encaissés de Fr. 10'000.-.

Les services communaux bouclent avec un déficit de Fr. 3'038.87 alors que le budget prévoyait un déficit de Fr. 1'200.-.

Le bilan présente une diminution de la valeur de Fr. 488'729 pour se situer à 6'819'046.-. Cette diminution est liée à des dépréciations extraordinaires et au remboursement d'un emprunt.

Le vice-Président donne lecture du rapport de la fiduciaire BDO du 19 juin 2017 qui a contrôlé les comptes et recommande à l'assemblée de les accepter.

La parole n'étant pas demandée par l'assemblée, le vice-Président passe au vote.

Vote : accepté à l'unanimité.

3. **Approuver un prêt d'un montant maximal de CHF 100'000.- TTC, au Syndicat intercommunal du district de Porrentruy (SIDP) pour la réalisation de la centrale solaire photovoltaïque de la Patinoire et donner la compétence au Conseil communal pour son financement**

L'entrée en matière est acceptée.

Le Maire prend la parole.

Il présente le projet de centrale solaire photovoltaïque sur la toiture de la patinoire et celle du champ de glace.
La phase I produira entre 580'000 et 650'000 kWh d'électricité et la phase II environ 200'000 KWh d'électricité par année.

L'investissement s'élève à CHF 2 Mios TTC pour la phase I et CHF 640'000 TTC pour la phase II.

La recherche de financement sera effectuée auprès d'acteurs locaux et citoyens jurassiens, selon le modèle proposé par les Services industriels de Delémont (SID).

Les communes peuvent s'engager à acheter de l'électricité renouvelable produite par la centrale (GO) et à investir dans le cadre de ce projet par un prêt au SIDP.

Les recettes d'exploitation sont assurées par la vente des certificats de garanties d'origine (GO), l'autoconsommation de l'énergie produite par la centrale et la vente de l'électricité à BKW.

Le Conseil propose à l'assemblée de se prononcer sur un prêt de CHF 100'000.-, d'une durée de 25 ans, au taux d'intérêt à 2.25 % avec un remboursement du prêt de 1/25ème par an tout au long de la période. A ce jour plusieurs communes du district ont annoncé leur intention de financer cet investissement.

La Commune participe ainsi à la stratégie nationale de sortie du nucléaire. La centrale produira de l'énergie renouvelable sûre, rentable et sans inconvénient pour la population.

Le Conseil communal recommande l'acceptation de ce prêt d'un montant de CHF 100'000.- au SIDP pour la garantie de la réalisation de la centrale solaire photovoltaïque de la patinoire.

La parole n'étant pas demandée par l'assemblée, le vice-Président passe au vote.

Vote : accepté à l'unanimité.

4. Discuter et voter la dissolution du syndicat du cercle scolaire du Creugenat et l'abrogation de ses statuts du 15 décembre 2009.

L'entrée en matière est acceptée.

M. Michel Vallat prend la parole.

La situation actuelle du Cercle scolaire du Creugenat regroupe les Communes de Bressaucourt, Bure et Courtedoux.

Le 25 mars 2012, les Communes de Bressaucourt et Fontenais ont accepté la fusion. Dès lors au 1er août 2017, les élèves de Bressaucourt feront partie du Cercle scolaire de Fontenais. En conséquence, les statuts du Cercle scolaire doivent être revus.

Le Conseil demande à l'assemblée d'accepter l'abrogation des statuts du Cercle scolaire et la dissolution du syndicat.

La parole n'est pas demandée par l'assemblée.

Vote : accepté à l'unanimité

5. Sous réserve de l'acceptation du point 4 ci-dessus, discuter et voter le nouveau règlement d'entente scolaire intercommunale entre les communes de Bure et Courtedoux.

L'entrée en matière est acceptée.

M. Michel Vallat prend la parole.

Suite au départ de la Commune de Bressaucourt et en accord avec le Service de l'Enseignement de la RCJU, les Communes de Bure et Courtedoux ont créé une entente intercommunale. Cette nouvelle structure est moins astreignante qu'un syndicat.

Michel Vallat présente les principales modifications apportées à ce nouveau règlement. L'enseignement sera dispensé à Bure et à Courtedoux. Les organes de l'entente sont : les assemblées communales, les conseils communaux, la commission d'école et la direction. L'assemblée des délégués et l'organe de vérification sont supprimés. La Commission d'école sera composée de 7 membres (4 membres pour la Commune dans laquelle réside le plus grand nombre d'élèves au début de la législature et 3 membres pour l'autre Commune).

Ce nouveau règlement a été soumis et validé par le Service de l'Enseignement. Il doit désormais être accepté par les assemblées des Communes de Bure et de Courtedoux.

La parole n'étant pas demandée par l'assemblée, le vice-Président passe au vote.

Vote : accepté à l'unanimité

Commune mixte de Bure
Route de Porrentruy 4
2915 Bure

Tél. 032 466 52 57
Fax 032 466 66 57
secretariat@bure.ch
www.bure.ch

6. Divers

M. Francois Baumgartner remercie les Autorités communales pour l'information insérée dans le dernier tout-ménage au sujet de Jura Rando.

M. Philippe Crelier demande pourquoi le ralentisseur situé vers le garage Vallat n'a pas été enlevé. En l'absence de M. René Riat, conseiller communal responsable des routes, M. Gilles Etique répond à la question de M. Crelier. Le Conseil communal a longuement discuté du problème des ralentisseurs au village. A cet emplacement, la route est étroite et il n'est pas prévu de le supprimer.

Mme Geneviève Loutenbach a constaté ces derniers jours d'importantes nuisances sonores provenant de chars sur la Place d'armes. Le Maire répond qu'une information nous est parvenue depuis le commandement de la Place d'armes. Un nouveau véhicule « test » a effectué du 26 au 28 juin un travail durant 48 heures sans interruption. L'information nous étant parvenue trop tard, le conseil n'a pas pu aviser la population par le biais d'un tout-ménage. L'information a été mise sur le site internet communal. De plus, le commandement de la Place d'armes nous a affirmé que l'acquisition de ce nouveau véhicule ne provoquera aucune nuisance supplémentaire à l'avenir.

M. Patrick Zumbuhl informe ne plus recevoir les informations communales depuis qu'il a apposé sur sa boîte aux lettres un autocollant « pas de publicité ». Le Maire répond qu'une intervention sera faite auprès de la Poste.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt l'assemblée. Il est 20h45.

Au nom de l'assemblée communale
2915 Bure

Le vice-Président : La secrétaire :

M. Crelier S. Girardin